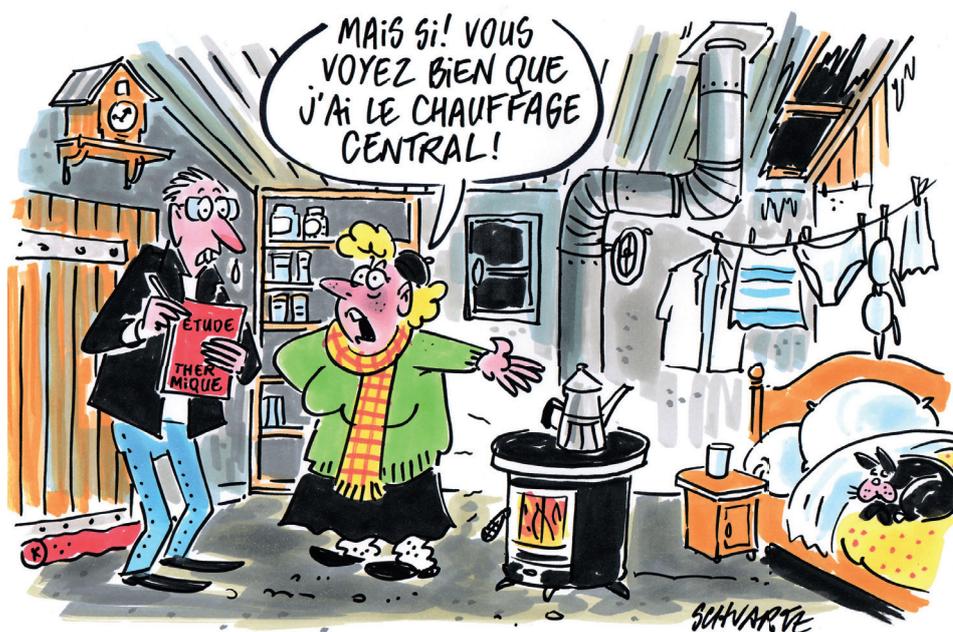


La précarité énergétique

Cause nationale ?



Les ménages les plus précaires occupent les logements les moins performants et disposent d'équipements vétustes et énergivores. On estime à 12 millions le nombre de personnes en précarité énergétique, soit un ménage sur cinq.

↘ L'augmentation du coût des énergies, l'urgence liée au changement climatique et la qualité souvent médiocre du parc de logements existants sont autant d'éléments qui doivent inciter tous les acteurs à faire de la lutte contre la précarité énergétique une cause nationale.

La priorité est **d'aller à la rencontre de ces propriétaires occupants ou locataires démunis**, pour les accompagner et leur donner les moyens d'agir durablement sur leur logement. Voilà près de 30 ans (la première circulaire ministérielle date du 20 décembre 1984) que les pouvoirs publics ont mis en place les premiers « dispositifs d'urgence pour les personnes en situation de pauvreté et de précarité aidant les familles à faire face à leurs dépenses de gaz et d'électricité ».

Il a pourtant fallu attendre 2010 et le Grenelle de l'environnement pour que **la notion de précarité énergétique soit inscrite dans la Loi**.

Aujourd'hui, le programme Habiter Mieux de l'ANAH vise **la rénovation thermique de 75 000 logements par an** occupés par des familles aux revenus modestes.

En parallèle, la création d'un Observatoire National de la Précarité Énergétique en 2011 permet d'analyser et de suivre le phénomène pour y apporter des solutions.

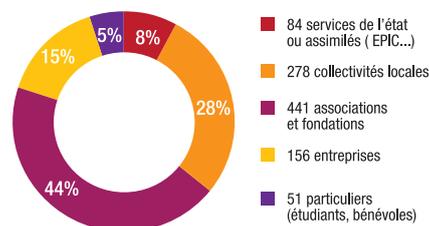
De nombreuses initiatives ont émergé dans les territoires pour endiguer le phénomène : actions d'information, de formations, diagnostic sociotechnique au domicile des ménages, accompagnement à la réalisation de travaux... ■

Le réseau RAPPEL, mis en place en 2007 accompagne et valorise les expériences menées par les professionnels et les collectivités partout en France.

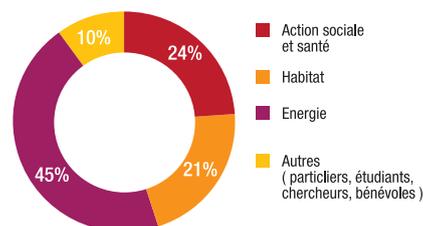
Il favorise le dialogue entre les professionnels de l'action sociale, de la santé, du logement et de l'énergie, chacun dans son domaine travaillant trop souvent de manière isolée.

Le RAPPEL met à disposition de ses membres différents outils pour aider les structures qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique : une liste de discussion, une newsletter, des lettres techniques et d'informations, des web-conférences, des rencontres thématiques, etc. ■

1000 membres dans 96 départements



Domaine de compétences



La précarité énergétique c'est quoi ?



La définition proposée par la loi du 12 juillet 2010 modifiant l'article 2 de la loi Besson du 31 mai 1990 est la suivante : «*Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.*»

Les 4 principaux facteurs qui peuvent conduire à la précarité énergétique sont :

- un faible niveau de ressources,
- un logement peu performant (faible

isolation et/ou équipements de chauffage inadaptés quand ils existent),

- le prix des énergies,
- les pratiques des ménages.

Les impayés d'énergie ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués à domicile révèlent souvent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures.

Les conséquences sont multiples : financières (impayés, endettement, restriction), techniques (humidité, moisissures), sanitaires et sociales (asthme, bronchites, rupture de liens sociaux, dépression). ■

En chiffres clés

5,8 M



de ménages en situation de précarité énergétique, soit près d'1 français sur 5

Source Enquête Nationale Logement 2013, INSEE

604 000



interventions pour impayés réalisées en 2016 (coupures, réductions de puissance, résiliations de contrats à l'initiative du fournisseur)

Source Médiateur National de l'Énergie, 2016

1800 €



de facture énergétique annuelle moyenne

Source Enquête Nationale Logement 2013, INSEE

3,2 M



de foyers bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie

Source Commission de Régulation de l'Énergie, 2016

Comment agir ?

Détecter une situation de précarité énergétique

Certains « indices » opérationnels permettent d'alerter sur une potentielle situation de précarité énergétique.

Cette liste n'est sans doute pas exhaustive mais il s'agit des manifestations les plus fréquemment rencontrées sur le terrain :

- Les dépenses d'énergie du ménage sont élevées par rapport au ratio moyen de consommation d'énergie¹ par occupant et par m² ;
- Le ménage est (ou a été) au cours de l'année en situation d'impayé de ses factures d'énergie ;
- Le ménage déclare restreindre son utilisation du chauffage, voire s'en priver totalement ;
- Le ménage déclare avoir froid dans son logement en hiver ;
- Le ménage déclare avoir trop chaud dans son logement en été ;
- Des modes de chauffage d'appoint (poêle à pétrole, bain d'huile...) sont utilisés comme chauffage principal dans le salon et/ou les chambres ;

- Des traces d'humidité et/ou de moisissure sur les murs, le plafond et/ou au niveau du plancher, sont constatées ;
- De la condensation sur les vitres est constatée ;
- Des infiltrations d'air par les menuiseries (portes ou fenêtres) sont constatées ;
- Le logement est globalement dégradé (moisissures, fenêtres en mauvais état, etc.) ;
- Les occupants du logement souffrent d'asthme, de maladies chroniques, de maux de tête fréquents, d'allergies.

Les formations « Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : comprendre et agir » et « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » sont régulièrement proposées en régions. Rendez-vous sur le site du RAPPEL (rubrique emploi et formations) ■

1. Les ratios par type d'énergie sont consultables dans le guide du RAPPEL : Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?

Les actions de lutte contre la précarité énergétique

Le traitement des questions posées par la précarité énergétique est complexe et les situations des ménages touchés par ce phénomène sont souvent différentes.

En fonction de la nature du problème, diverses actions peuvent être déployées :

- **Le repérage est le point de départ**
L'organisation en réseaux d'acteurs locaux est une force permettant de créer une dynamique territoriale et d'identifier les ménages.
- **La sensibilisation**
Les animations collectives permettent de toucher un plus grand nombre de personnes, en évitant la stigmatisation ; des outils de sensibilisation existent sous de nombreux formats : plaquettes, jeux, expositions, vidéos...
- **Le diagnostic du logement et de la situation des ménages concernés**
Plus il sera complet, plus les solutions apportées seront adaptées. Ce diagnostic est accompagné de conseils personnalisés permettant d'accompagner le ménage dans la recherche de solutions et la résolution des problèmes (avec parfois l'installation de kits de petits équipements économes).
- **L'aide à la réalisation de travaux**
C'est l'outil technique et financier permettant de sortir durablement les ménages de la précarité énergétique. De nombreux dispositifs existent : subventions de l'ANAH, programmes liés aux Certificats d'Economie d'Energie, fonds locaux d'aide à la maîtrise de l'énergie, auto-réhabilitation accompagnée, etc. ■



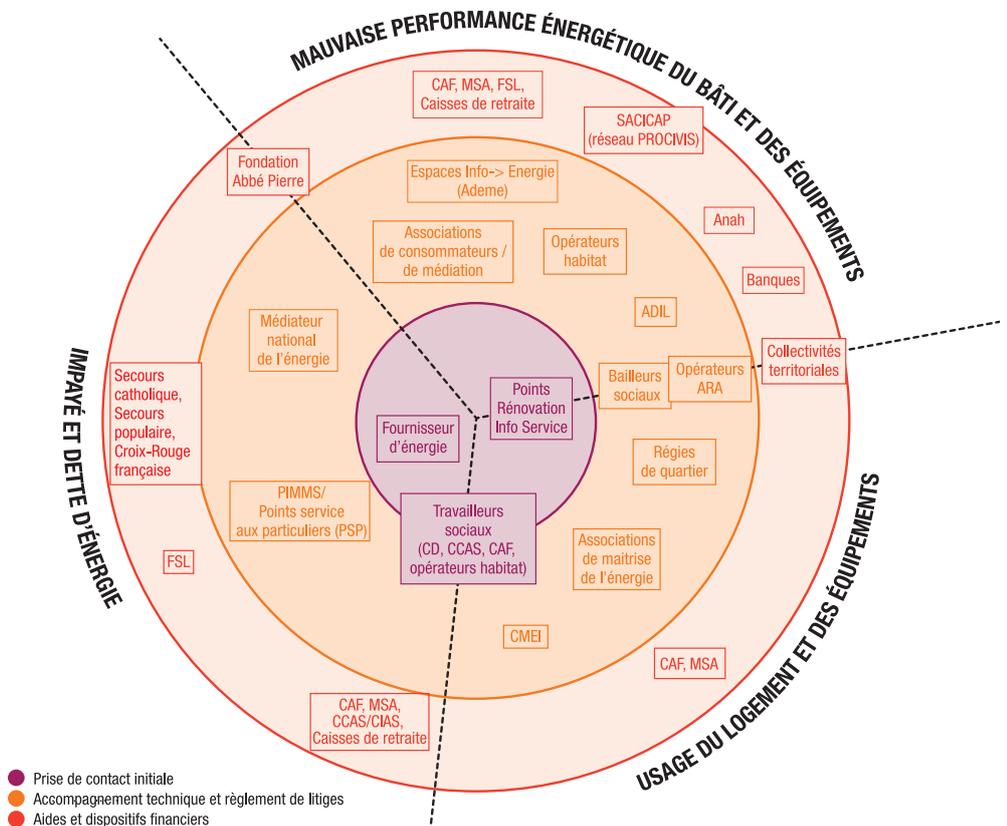
Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un phénomène polymorphe qui touche tout type de ménage. Apporter des réponses adaptées à chaque situation nécessite de mobiliser des acteurs aux compétences complémentaires sur différents secteurs et à l'échelle des territoires.

Le schéma (ci-contre) présente les types d'acteurs mobilisés en fonction des problèmes rencontrés par les ménages et les solutions apportées :

- **1^{er} cercle (au centre)** : les acteurs intervenants sur le repérage des ménages parfois « invisibles » car ils choisissent de se priver de chauffage plutôt que d'avoir recours à l'aide sociale pour payer leurs factures.
- **2nd cercle** : les acteurs proposant un accompagnement technique (conseils sur les usages, pose d'équipements économes en énergie...) et/ou qui permettent de régler des litiges (via des actions de médiations locataire-bailleur par exemple).
- **3^{ème} cercle** : les acteurs qui attribuent des aides et financements pour des équipements ou la rénovation de l'habitat.

La lutte contre la précarité énergétique implique donc de réunir et coordonner ces différents professionnels. En ce sens, les collectivités ou encore les réseaux locaux spécialisés (à retrouver sur le site du RAPPEL) constituent des acteurs majeurs. ■



Source «Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?», RAPPEL 2016



L'interview

Marjory Salvo

Ambassadrice de l'Efficacité Énergétique dans l'Aude

Depuis 2014, Pôle Energies 11 assure l'animation du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)² porté par le Conseil Départemental de l'Aude. Marjory Salvo en est l'animatrice.



En quoi consiste votre mission ?

Je réalise des diagnostics socio-techniques auprès de ménages en précarité énergétique sur un territoire rural. L'enjeu de ma mission est le repérage, le conseil aux ménages sur les usages et les équipements économes et leur orientation vers les aides de l'ANAH ou les Espaces Info-Energie (EIE) qui sont encore peu connus du public, afin de leur permettre de bénéficier de travaux dans leur logement.

J'anime aussi des ateliers sur l'énergie, l'analyse des factures, les éco-gestes, à la demande de différentes structures : centres sociaux, chantiers d'insertion, le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) en lien avec Pôle Emploi, centres médicaux sociaux, etc.

À quoi ressemble une journée type ?

Une journée type commence par la préparation du matériel, le déplacement, la visite qui dure entre 1h30 et 2h. Ensuite, quand je rentre au bureau, j'en discute avec les travailleurs sociaux pour leur faire un retour, avec mon coordinateur, et je me renseigne auprès d'un collègue de l'EIE en cas de besoins techniques. Je passe beaucoup de temps en traitement administratif des dossiers : rapport de visite, mise à jour des répertoires, données statistiques.

Comment travaillez-vous avec vos partenaires ?

Afin d'identifier les ménages à visiter, je rencontre régulièrement les donneurs d'alerte que sont les travailleurs sociaux. Ma visite est complémentaire du travail qu'ils réalisent, j'apporte mon expertise technique d'observation et d'analyse sur les attentes et les difficultés rencontrées par le ménage dans son logement et plus particulièrement sur le confort, les problèmes d'humidité, les factures énergétiques.

Nous travaillons également avec les élus locaux, qui nous aident à repérer les personnes ne souhaitant pas recourir à l'aide sociale et qui sont donc plus difficiles à identifier.

Quels retours avez-vous des ménages ?

Nous sommes en train d'évaluer le SLIME sur un échantillon de 89 ménages accompagnés. Les premiers retours sont assez positifs : les ménages sont souvent satisfaits de la gratuité du service et des équipements économes installés. Environ 20% des ménages accompagnés ont réalisé des travaux.

Tous n'ont pas recours aux aides à l'amélioration énergétique de l'habitat et certains réalisent eux-mêmes les travaux. Pour d'autres, la situation ne s'est pas améliorée

et les freins sont multiples : problèmes de santé, divorces, déménagements et financements limités ; les opérations programmées ne couvrant pas forcément tous les territoires. Personnellement, c'est parfois difficile de prendre du recul, surtout que je rencontre des situations de plus en plus alarmantes.

Quel est votre parcours ?

J'ai un diplôme dans le développement local, agricole et touristique. En arrivant à Pôle Energies 11, j'ai été accompagnée par un conseiller Info-Energie, ensuite formée au diagnostic sociotechnique, puis aux performances thermiques des logements.

Sur l'aspect social, j'ai passé deux jours d'immersion au centre médico-social, avec qui nous avons construit le questionnaire à destination des ménages sur lequel j'appuie mes visites.

Je réfléchis à faire reconnaître mon expérience, par une VAE vers un diplôme en Économie Sociale Familiale. Je pense que le SLIME est un outil très intéressant pour les collectivités, et j'aimerais continuer, pourquoi pas en équipe à l'échelle du département, avec lequel mon association étudie la pérennisation de mon poste. ■

2. Le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) est un dispositif local piloté par des collectivités volontaires et destiné à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique. Il se concentre sur l'étape de repérage, via l'organisation d'une chaîne de détection, la réalisation de diagnostics sociotechniques au domicile des ménages et l'orientation vers une solution adaptée. En savoir plus : www.leslime.fr

Aller plus loin

Plusieurs outils proposés par le réseau RAPPEL et ses membres permettent d'approfondir le sujet de la lutte contre la précarité énergétique (compréhension du phénomène, acteurs, moyens d'action, outils pour les publics ou les professionnels, etc.)

Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?

Un guide pour mieux connaître le phénomène et les diverses ressources mobilisables pour accompagner les ménages vers une résolution du problème.

Formation en ligne

« Sensibilisation à la précarité énergétique »

Des vidéos courtes pour découvrir le sujet et les moyens d'agir.

Typologie des ressources sur la précarité énergétique

Une boîte à outils du RAPPEL pour les professionnels accompagnant les ménages.

Rejoignez le RAPPEL en vous inscrivant sur le site internet du réseau : www.precarite-energie.org

Animé par :  

Les animatrices du réseau :

Claire Bally : solibri@ouvaton.org

Marie Moisan - Elise Défossez : marie.moisan@cler.org

Pour nous écrire :

CLER, mundo-m - 47, Avenue Pasteur - 93100 Montreuil

www.precarite-energie.org

Comité de rédaction :

Elise Défossez, Claire Bally, Aurélien Breuil

Conception graphique et réalisation :

www.empathiedesign.com

Crédits photos : L. Schwartz - Fotolia - GERES

Pôle Energies 11.

Imprimé à 3000 exemplaires sur papier recyclé.

Financé par :

